

ceptible de varier beaucoup, suivant la force du muscle ciliaire de chaque œil, et du degré d'élasticité du cristallin ; et, par parenthèse, ceci nous fait voir encore une fois, que l'ancienne classification des yeux, par rapport à la réfraction, n'était pas rationnelle, puisqu'elle avait pour base, cette limite rapprochée de la vision distincte. M. Donders a donc rendu un immense service à la science, en replaçant cette classification sur sa véritable base, qui ne pouvait être autre que le point le plus éloigné de la vision, puisque ce point correspond au repos de l'œil, ou au relâchement complet du muscle ciliaire. En effet, dans cet état de repos accommodatif, les yeux peuvent être assimilés à des instruments dioptriques ordinaires à foyers constants, et alors ce sont des valeurs fixes que l'on peut comparer d'une manière exacte.

D'après ce que nous avons vu de l'accommodation, il est facile de comprendre qu'elle doit avoir une certaine étendue, dont les limites sont : le point le plus éloigné (*punctum remotum* désigné par *r*) et le point le plus rapproché (*punctum proximum* désigné par *p*) de la vision distincte. La distance qui existe entre ces deux points, se nomme le *parcours de l'accommodation*.

Pour un œil normal, qui peut voir à de très grandes distances, et qui voit aussi à quelques pouces, à 5 pouces par exemple, le *punctum proximum* sera à 5 pouces, et le *punctum remotum* à l'infini. Chez les myopes, le parcours de l'accommodation est beaucoup moindre, ainsi certains myopes ne peuvent voir distinctement au-delà de 12 pouces, mais en revanche, ils verront nettement à 3 pouces. Ici le parcours de l'accommodation ne sera que de 9 pouces, ($12 - 3 = 9$) tandis que pour l'œil emmétrope, ce parcours sera depuis l'infini jusqu'à 5 pouces. Il ne faudrait pas croire pour cela que *l'amplitude d'accommodation* est moindre chez le myope que chez l'émétrope, loin de là, le contraire arrive quelquefois, comme je vais le démontrer.

Le pouvoir d'accommoder dépend, comme l'on sait, d'une augmentation de courbure du cristallin, lequel peut être comparé, lorsque l'œil est adapté pour la vision du *punctum proximum*, à une lentille biconvexe qui aurait pour effet d'imprimer aux rayons lumineux émanés de *p*, la même direction que s'ils venaient de *r*. L'œil en s'accommodant pour *p*, augmente son pouvoir dioptrique, dans la même proportion, que si l'on ajoutait au cristallin une lentille dont la longueur focale serait égale à la distance qui existe entre *p* et *r*. La puissance réfringente de cette lentille idéale devra donc donner la mesure de *l'amplitude d'accommodation*.

Maintenant, si l'on exprime par *A* la longueur focale de cette lentille idéale, on aura : $\frac{1}{A}$ pour désigner sa force de réfraction, parce que le pouvoir réfringent d'une lentille étant en raison inverse de sa longueur focale, peut être représenté par une fraction, dont le